

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS N° 02-13/2023**

**Objet : Choix des prestataires pour le repas de Noël des séniors 2023.**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq juillet à 18 heures, le Centre Communal d'Action Social de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de monsieur LARUE Fabrice, Président.

**Présents : Mrs, Mmes Josianne ANGE – Jean-Marie WOZNIAK – Cathy VEY-FARCE – Christelle ROBIN – Anne-Marie GRANGER – François AUROUX – Danielle ROBERT – Annie DUBAR – Laura BERBEL – Marie-France TRAINEAU.**

**Absents excusés : Marie-Hélène JUVENON – Colette CHIODI.**

**Absents : Fabrice LARUE – Eric TEUFERT – Géraldine CAMU – Daniel LANGA – Corinne VANDECASTEELE.**

**Procurations : Marie-Hélène JUVENON à Cathy VEY-FARCE – Colette CHIODI à Marie-France TRAINEAU**

**VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant que, comme chaque année, le Président propose aux membres présents d'organiser à nouveau un repas de Noël pour les habitants de la commune ainsi qu'une distribution de colis pour les personnes qui ne se rendent pas au repas.

Considérant que, cette proposition de repas sera envoyée à toutes les personnes âgées de plus de 70 ans et résident à Clérieux ainsi qu'aux résidents de la résidence Chabrilan et aura lieu le vendredi 8 décembre 2023.

Considérant que, les conjoints ou accompagnants âgés de moins de 70 ans peuvent participer contre participation financière.

Considérant que, pour le spectacle il est proposé de retenir la proposition de Pierre-Luc et Véronique MOINEL à hauteur de 655 € TTC comprenant un spectacle musical ainsi qu'une après-midi dansante.

Considérant que, les colis seront proposés aux habitants de Clérieux de plus de 75 ans qui ne se rendront pas au repas ainsi qu'aux clérieuxois résidants en EHPAD. Qu'il est proposé de fixer 2 matinées, le mercredi 13/12/23 et le samedi 16/12/23 de 09H00 à 11H00 à la maison des associations, pour distribuer les colis aux personnes qui seront accueillies par les membres du CCAS avec une petite collation offerte. Que, pour les personnes ne pouvant se déplacer, l'association O'tour des animaux apportera les colis le mercredi 20/12/23 avec les enfants fréquentant l'association et le poney de celle-ci.

Considérant que, le colis sera composé :

- 3 bons d'achats de 5 € chacun à utiliser dans les commerces clérieuxois participants.
- 1 paquet de friandises (biscuits et/ou chocolats) d'une valeur de 5 €.
- Une carte de Noël réalisée par les élèves des 2 écoles du village.

Considérant que, le colis pour les résidents des EHPAD sera composé d'une boisson et d'un paquet de friandises.

**Les Membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter Pierre-Luc et Véronique pour l'animation du repas.

**DECIDE** de la composition et de la distribution des colis tel que présenté ci-dessus.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 7 juillet 2023**

**Le Président**  
**Fabrice LARUE**

**La secrétaire de séance**  
**Cathy VEY-FARCE**

